



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaulieu-sur-Loire

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yann, LAURENT Martine, DELSARTE Séverine, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LEMAIRE Christiane, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, BRETON Nelly

Absents : COZETTE Laetitia

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
06 octobre 2025	
Date d'affichage	
06 octobre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Votants	16

Objet : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – Participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue Le Marteau.

Dans un souci d'amélioration esthétique des réseaux existants rue le Marteau à Beaulieu-sur-Loire, le Conseil Départemental du Loiret et la Commune ont décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

Afin d'une part, de diminuer la gêne occasionnée aux riverains et aux utilisateurs de la voirie, et d'autre part, de réduire le coût global des travaux, Le Département du Loiret et la Commune ont souhaité réaliser des travaux de génie civils communs.

Conformément à son programme d'enfouissement des réseaux aériens pour cette année 2025, le Conseil Départemental du Loiret nous indique un coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale estimée à 192 000 € TTC (160 000 € HT), dans les conditions économiques actuelles. Le montant de la participation communale est fixé à 30 % du coût hors taxes de ces dépenses et s'élèverait donc à 48 000 €.

Cette estimation comprend :

- l'ouverture des tranchées ;
- la fermeture des tranchées ;
- la réfection des revêtements de voirie ;
- l'installation d'équipements annexes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modalités de financement pour l'enfouissement du réseau aérien rue Le Marteau.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Approuve la participation financière de la commune de Beaulieu-sur-Loire d'un montant estimé à 48 000 € pour ces travaux d'enfouissement situés rue Le Marteau réalisés par le Conseil Départemental du Loiret.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de la convention.

La secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jacky HECQUET